



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diplômes

Question écrite n° 69681

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à l'annonce faite, le 27 mars 2001, de « propositions pour l'enseignement des langues vivantes au lycée », demande à M. le ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel de lui préciser l'état actuel de création d'une attestation « Europro » qui sera jointe au diplôme professionnel quand son titulaire a effectué une partie de sa formation professionnelle dans un pays étranger.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69681

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6883